

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

COMITÉ DES SERVICES AUX COLLECTIVITÉS

EXTRAIT du procès-verbal de la cent soixante-dix-septième assemblée ordinaire du Comité des services aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal, tenue le lundi 16 mars 2015, à 9 heures 30 minutes, à la salle Pierre J. Jeannot (D-5500) du pavillon Athanase-David, à Montréal.

Octroi d'un dégrèvement pour le projet de formation intitulé Contrer l'exploitation sexuelle des femmes : formation de formatrices visant à mieux comprendre les défis et à améliorer les pratiques (volet juridique)

RÉSOLUTION 2015-CSAC-1107

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-177-4.2;

ATTENDU la résolution 2003-A-12121 adoptée par le Conseil d'administration le 25 novembre 2003 adoptant le libellé de la Politique no 41 des services aux collectivités ainsi que les divers règlements et programmes de dégrèvements qui y sont associés;

ATTENDU le programme de dégrèvement pour un projet de formation dans le cadre des services aux collectivités;

ATTENDU les critères d'admissibilité et le processus d'évaluation adoptés par le Comité des services aux collectivités;

ATTENDU la demande formulée par le Regroupement québécois des Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (RQCALACS), le Comité d'action contre la traite humaine interne et internationale (CATHII) et la Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle (CLES);

ATTENDU l'article 10.13 de la Convention collective UQAM-SPUQ;

ATTENDU la décision du Comité des services aux collectivités de noter chacun des projets de formation sur cent points selon la répartition suivante : 50 points sur la pertinence sociale et 50 points sur la qualité pédagogique, et de traduire cette évaluation chiffrée par une évaluation littérale;

ATTENDU les explications fournies et les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Valérie Coulombe, appuyé par monsieur Jean-François Piché, que le Comité des services aux collectivités :

DONNE un avis favorable sur la pertinence sociale et la qualité pédagogique du projet de formation intitulé Contrer l'exploitation sexuelle des femmes : formation de formatrices visant à mieux comprendre les défis et à améliorer les pratiques (volet juridique) et lui accorde la note de 95,8 %;

RÉSOLUTION 2015-CSAC-1107 (SUITE)

RECOMMANDE au vice-recteur à la Recherche et à la création d'autoriser un dégrèvement de 90 heures à madame Rachel Chagnon, professeure au Département des sciences juridiques, aux fins d'assurer la formation intitulée Contre l'exploitation sexuelle des femmes : formation de formatrices visant à mieux comprendre les défis et à améliorer les pratiques (volet juridique).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COPIE CONFORME

Montréal, le 16 mars 2015

(s) Sylvie B. de Grosbois
Présidente du Comité des services aux collectivités



Le 16 mars 2015

AH/lc